

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 43

N°097

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Pierre SACK
Madame Margaux HOUIS	Madame Sandrine DESIR
Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Jerome LEGENDRE
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOU	Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Restructuration du Gymnase Guy Moquet dans le cadre des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024. Approbation de la délibération modificative pour le lancement du projet.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1, L2124-2, L2171-2,

Vu la délibération n°46 du Conseil municipal en date du 11 mars 2021 approuvant l'opération de restructuration du Gymnase Guy Moquet dans le cadre des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024,

Vu le projet de marché,

Vu le budget communal,

Considérant que le gymnase Guy Moquet a été désigné par la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) comme un site d'entraînement des athlètes ;

Considérant que la délibération initiale en date du 11 mars 2021 approuvant le marché de conception-réalisation actait que cette opération était un marché à procédure adaptée, soit conclu pour un montant inférieur au seuil de 5 350 000 € HT ;

Considérant que eu égard que la rénovation/extension envisagée en première réflexion pour le gymnase dont la date de construction se situe vers les années 1960 est incompatible avec les nouveaux enjeux recherchés en matière de la performance globale et d'analyse de cycle de vie d'un ouvrage ;

Considérant les normes comptables exigées par la SOLIDEO en termes de garanties financières et de prise en compte du risque et de l'aléa ;

Considérant que le choix des activités implique une augmentation des surfaces, d'une emprise au sol modifiée, une variation de la hauteur (5,5m) et une nouvelle gestion des flux (900 spectateurs) ;

Considérant que la structure existante dispose d'une trame fonctionnelle incompatible avec les nouveaux usages ;

Considérant que l'enveloppe du bâtiment a fait l'objet de nombreux travaux de gros entretien et réparation afin que celui-ci arrive à la fin de son cycle de vie (60ans) ;

Considérant que l'activité retenue par la SOLIDEO implique un scénario croisé ; fonction d'entraînement pour les JO et fonction d'héritage multi activités (scolaires, collégiens, clubs, salle de quartier) ;

Considérant que cela implique que le programme porte sur une démolition reconstruction complète du bâtiment ;

Considérant que ces éléments conduisent à devoir réévaluer le montant global estimé de l'opération ;

Adoption à la majorité par 43 pour , 8 se sont abstenus(Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Meriem DERKAOUI, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 2 ne prennent pas part au vote(Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Zishan BUTT)

DELIBERE :

APPROUVE l'opération relative à la restructuration du Gymnase Guy Moquet sur la base d'une procédure d'appel d'offres en lieu et place d'un marché à procédure adaptée.

APPROUVE le projet de marché de conception-réalisation.

PREND ACTE que la Commission d'appel d'offres permanente siègera en qualité de jury.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, consécutivement à l'avis du jury et à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, à signer le marché avec le groupement d'opérateurs économiques ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210610-lmc120545-DE-1-1
Publiée le : 18/06/21
Certifiée exécutoire : 18/06/21

Le Maire,
Karine FRANCLLET

